

GE_GERICHTE A/4380/2022 vom 16. Januar 2023

GE Cour de justice, 2023-01-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4380_2022

FR: GE_GERICHTE A/4380/2022 du 16 janvier 2023

IT: GE_GERICHTE A/4380/2022 del 16 gennaio 2023

Erwägungen

E. 2

. Le recourant, qui jouirait d'une liberté de mouvement totale sur le territoire en question, peut ainsi profiter de ces infrastructures et y entretenir des relations sociales. La mesure litigieuse a de plus été assortie d'exceptions, pour lui permettre de se rendre au VHP une fois par semaine. En outre, la mesure ne fixe aucune limite aux visites que le recourant peut recevoir et aux relations qu'il peut nouer à l'intérieur du périmètre qui lui a été assigné ou par d'autres moyens de communication. b. La durée de l'assignation ne peut en outre être qualifiée de disproportionnée, l'assignation à un territoire déterminé constituant une atteinte légère à la liberté personnelle, des durées d'un voire deux ans ont déjà été admises par la jurisprudence (arrêts du Tribunal fédéral 2C_330/2015 et 2C_828/2017 précités). Au vu de ce qui précède, le recours sera rejeté. 7) La procédure étant gratuite (art. 12 al. 1 du règlement sur les frais, émoluments et indemnités en procédure administrative du 30 juillet 1986 - RFPA - E 5 10.03), aucun émolument de procédure ne sera perçu (art. 87 al. 1 LPA). Vu l'issue du litige, aucune indemnité de procédure ne sera allouée (art. 87 al. 2 LPA).!

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.